

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



**Objet : Affaire 25S0038 - Collecte et traitement de dépôts sauvages
amiantés sur voies publiques - attribution du marché**

N° : VA_DEC2025_902
Service : Marchés Publics

**Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette
qualité,**

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le
cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le
seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à
1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu l'article R2122-3 du Code de la Commande publique,

décidons

De conclure le marché public « **Collecte et traitement de dépôts
sauvages amiantés sur voies publiques** », avec la société **SAS
DEMOLAF** située à **BEAUMETZ-LES-LOGES (62123)** pour un montant de
17 840,00 € HT.

Imputation budgétaire : 615231-822-2401

Politique publique (domaine-action-activité) : 02.1.1 Nettoyage voirie et espaces

Fait à Villeneuve d'Ascq
le mercredi 3 décembre 2025

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20250101-215960-AU-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 4 décembre 2025